



DEUXIEME SEMESTRE 2023

Le baromètre des défaillances d'entreprises est une nouvelle publication de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, qui paraîtra chaque semestre pour suivre au plus près la fragilité des entreprises du Pôle Métropolitain de l'Artois et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Ternois 7 Vallées.

En complément des baromètres économiques, le baromètre des défaillances se concentrera sur des données plus précises concernant la situation des entreprises en difficulté.

Les données de défaillances calculent le nombre d'ouvertures de procédure collective par semestre selon la date de jugement, et recensent les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire, de procédure de redressement judiciaire et de procédure de sauvegarde. La défaillance d'entreprises ne doit pas être confondue avec la notion plus large de cessation d'activité. Les liquidations qui font suite à une défaillance d'entreprise ne représentent qu'une partie des cessations d'entreprise.

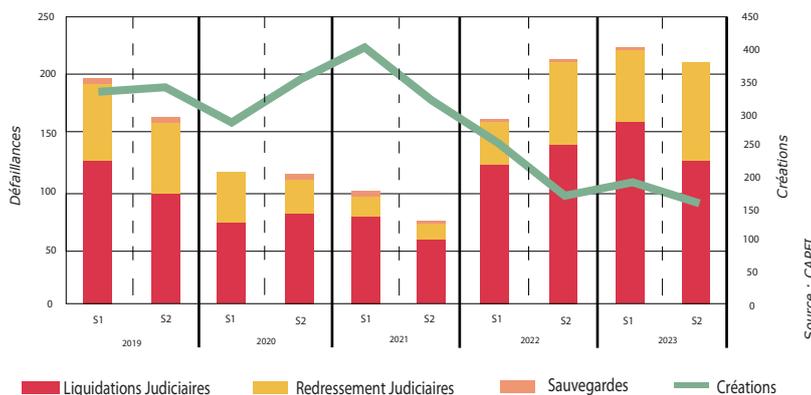


Les défaillances et créations d'entreprises sur le territoire l'AULA : Une situation en nette dégradation

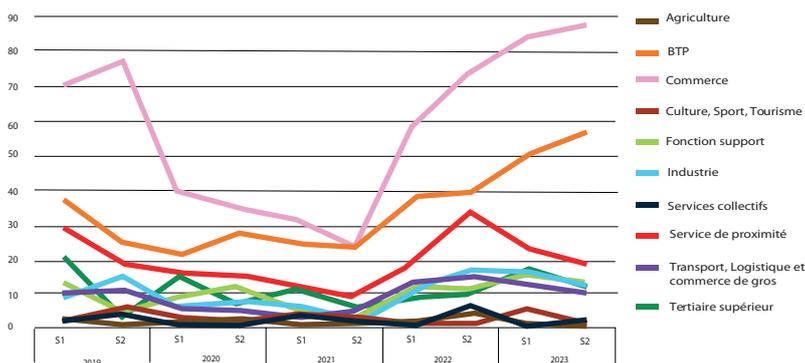
Après une baisse entre 2019 et 2021, le nombre de défaillances augmente très nettement dès le début de 2022. Les créations d'entreprises qui étaient en légère hausse au premier semestre 2021 par rapport aux années précédentes, marquent quant à elles le pas et enregistrent une chute de 59% entre le premier semestre 2021 et le deuxième semestre 2022.

Sur l'année 2023, la tendance globale reste la même qu'à la fin d'année 2022 avec un nombre de créations au plus bas et des défaillances d'entreprises au plus haut. Depuis le deuxième semestre 2022, la part des redressements judiciaires est en constante progression passant de 21% à 41% au deuxième semestre 2023.

La tendance observée au niveau des défaillances est vraisemblablement due à un rattrapage post-crise sanitaire, lié à l'arrêt des aides de l'Etat et au remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), tout en étant accentué par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.



Les défaillances par secteurs d'activité : Le commerce et le BTP concentrent les difficultés



Source : CAPFI, typologie des Secteurs d'activités de l'ADUGA

Le nombre de défaillances d'entreprises du secteur commercial a presque triplé (+283%), dépassant son niveau d'avant la crise sanitaire. Entre le deuxième semestre 2021 et le deuxième semestre 2023. Sur cette même période, le secteur du BTP enregistre une hausse de 147%.

Ces deux secteurs représentent 68% des défaillances au deuxième semestre 2023.

Après un choc des défaillances lors du deuxième semestre 2022, le secteur des services de proximité voit son nombre d'entreprises en situation de fragilité baisser. La part des autres secteurs dans les défaillances d'entreprises reste minime.

Evolution des défaillances par tranche d'effectifs

2^{ème} Semestre 2023

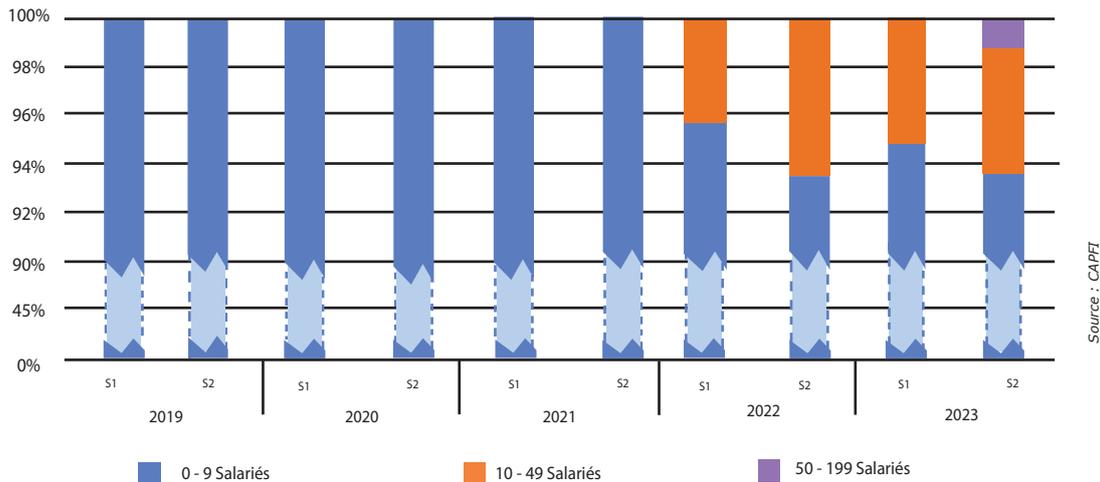


Les emplois en péril* : Une hausse des emplois en péril

Avant 2022, aucune entreprise en situation de liquidation judiciaire n'avait plus de 10 salariés. Depuis le premier semestre 2022, environ 5% des entreprises en situation de liquidation judiciaire comptent entre 10 et 49 salariés et lors du dernier semestre 2023 une entreprise avait plus de 50 salariés. Les difficultés des entreprises se soldant par une fermeture sont en constante augmentation depuis la sortie de la crise sanitaire.

La grande majorité des entreprises en liquidation judiciaire comptent cependant moins de 10 salariés.

*Procédures de redressement judiciaire et de sauvegarde



Source : CAPFI

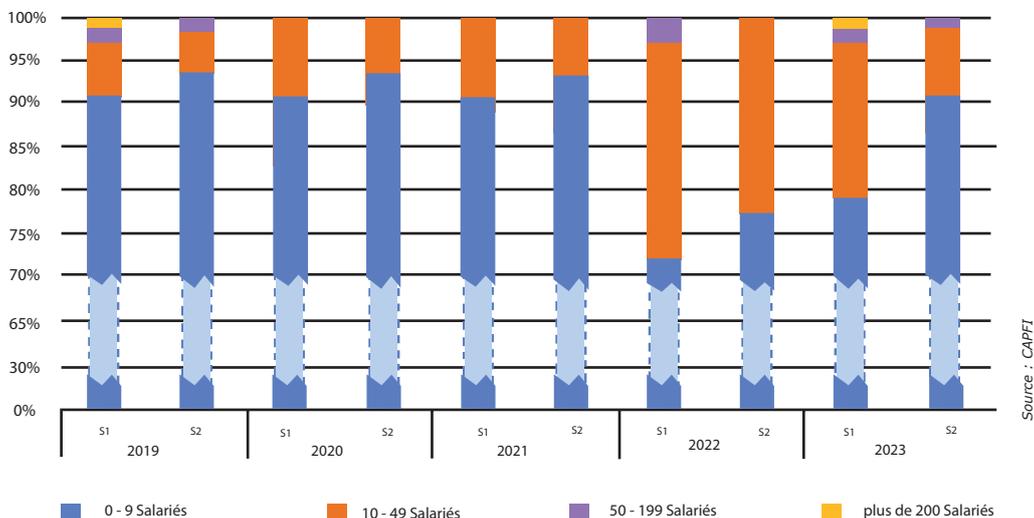


Les emplois menacés : Une dégradation de la situation

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent la majorité des entreprises en péril. Cependant, la part des entreprises de 10 à 50 salariés a connu une forte hausse lors du premier semestre 2022, atteignant les 25% d'ouverture de jugement pour sauvegarde et redressement judiciaire. Leurs parts ont continué de baisser jusqu'à la fin de l'année 2023 tout en restant nettement au-dessus du seuil post-crise Covid-19.

Lors de l'année 2023, 2 entreprises du PETR ayant entre 50 et 200 salariés se sont reconnues en situation de fragilité, une entreprise située dans le PMA, comptant plus de 200 salariés aussi. La défaillance de ces entreprises pourrait avoir un impact sur le tissu économique et social local.

*Procédures de liquidation judiciaire



Source : CAPFI